

# Lacan Quotidien



N° 872 – Lundi 9 mars 2020 – 13 h 52 [GMT + 1] – [lacanquotidien.fr](http://lacanquotidien.fr)



## Attentat sexuel, la cérémonie de lynchage

par Alice Ha Pham

En 2020, tout « attentat sexuel » – thème de nos prochaines journées de l'École de la Cause freudienne (ECF) – ouvre-t-il le droit à un lynchage public et médiatique tel que nous le voyons se déployer autour du César du meilleur réalisateur décerné à Roman Polanski ? Il m'a semblé déceler là les racines d'un profond « racisme », au sens où Lacan nous l'enseigne, à savoir haine de l'Autre, de ce qui est foncièrement autre, et donc rejeté, chez l'Autre. Autre en tant que miroir monstrueux dans lequel on refuse catégoriquement de se voir.

Adèle Haenel le disait pourtant si justement le 4 novembre dernier : « L'idée, c'est pas de dire "il y a des monstres", on n'est pas en train d'isoler les gens de la société. Mais comment c'est possible que ça arrive ? Qu'est-ce qu'on a tous comme responsabilité collective pour que ça arrive ? C'est ça dont on parle. Si vous voulez, les monstres, ça n'existe pas ; c'est notre société, c'est nous, c'est nos amis, c'est nos pères, c'est ça, qu'on doit regarder. [...] On n'est pas là pour les éliminer, on est là pour les faire changer. Mais il faut passer par un moment où ils se regardent, où on se regarde, c'est ça qu'il faut faire. » (1) Il ne s'agissait alors pas d'une chasse aux sorcières, mais bien de se voir ne serait-ce qu'un instant dans ce miroir déformant qu'est l'Autre et sa jouissance « mauvaise ».

Mon point de divergence avec Adèle Haenel est que Roman Polanski n'est justement pas un emblème de la violence faite aux femmes. Roman Polanski n'est pas Harvey Weinstein, Gabriel Matzneff, David Hamilton ni encore Christophe Ruggia. Sa situation particulière ne permet pas d'appréhender les événements de la même façon. D'emblée parce que, suite à cet « attentat sexuel » commis en 1977 – à savoir le viol de Samantha Geimer alors mineure, requalifié à l'époque en relations sexuelles illicites –, cette affaire n'est pas restée sous silence,

amenant Roman Polanski à reconnaître les faits et à être condamné pour ceux-ci. Rien n'excuse cet acte transgressif grave – ni la mort de sa mère à Auschwitz, ni sa vie clandestine d'enfant juif échappant aux nazis en se réfugiant, notamment, dans des salles de cinéma, ni l'assassinat particulièrement effroyable de sa femme alors enceinte de huit mois. Roman Polanski est-il, pour autant, à considérer comme un monstre qui mérite d'être lapidé sur la place publique ?

Suivant l'indication d'Adèle Haenel, ne conviendrait-il pas plutôt d'ouvrir un dialogue avec lui sur ce sujet des violences faites aux femmes ? Pour le faire « changer », voire constater un changement ? Roman Polanski a, me semble-t-il, accepté de se regarder dans le miroir déformant de la monstruosité, il a même accepté de le traverser, ce miroir, à travers ses films qui explorent sans concession la part d'ombre de l'humanité et le continuum, tel une bande de Moebius, entre le Bien et le Mal. Il ne demande aucune pitié « seulement d'être traité comme tout le monde » (2). Roman Polanski a, dès 1977, accepté de purger sa peine de 90 jours (42 dans les faits suite à une remise de peine pour bonne conduite). Ce qu'il n'a, en revanche, pas accepté, c'est le revirement du juge, qui lors de sa libération est revenu sur la peine et a voulu prolonger la condamnation. Ce revirement a précipité la fuite de Roman Polanski des États-Unis, ce qui a eu pour conséquence, trente ans plus tard, son arrestation à Zurich dans le but de l'extrader. Il fera finalement deux mois de prison en Suisse, puis sera, contre caution, assigné huit mois à résidence.

En 2017, il renonce sous la pression d'associations féministes à présider la cérémonie des César. En 2018, suite à l'affaire Harvey Weinstein, il est exclu de l'académie des Oscars. Cette année, en 2020, son film *J'accuse* (3) est récompensé par trois fois lors de la 45<sup>e</sup> cérémonie des César, mais à quel prix ? Roman Polanski y est moqué, singé, rabaissé.

Que penser de cette double, triple, quadruple, quintuple... peine ? Si ce n'est que ça ne s'arrête jamais...

Roman Polanski a reconnu les faits, a purgé plusieurs peines, a versé une indemnité à Samantha Geimer, lui a écrit une lettre d'excuses dans laquelle il assume sa responsabilité (4), a versé une caution ; Samantha Geimer l'a, quant à elle, pardonné et a demandé l'arrêt des poursuites (5)... Qu'attend-on finalement de plus de cet homme pour qu'enfin la jouissance « mauvaise » qui l'habitait alors cesse de lui être reprochée ? Est-ce qu'un homme ayant commis un crime sexuel doit rester à jamais un paria de la société ? Là, « comme dans d'autres polémiques contemporaines, la croisade contre le Mal tourne au procès expéditif. Elle paraît s'appuyer sur les certitudes de l'ignorance plus que sur les prospérités de la vertu » (6), écrit à ce propos Philippe Lançon.

Non, je n'ai pas ri en découvrant le « sketch » (7) de Florence Foresti sur les réseaux sociaux. Peut-on rire de tout ? Assurément non, quand l'ironie confine au mépris de l'Autre et à la haine, les masques tombent. Il ne s'agit alors plus d'humour, ni de féminisme, mais juste de racisme. De cette racine du racisme dont Lacan parle en 1973 dans *Télévision*. Il anticipait alors sa montée et, à la question du pourquoi, répondait : « Parce que ce ne me paraît pas drôle et que pourtant, c'est vrai. Dans l'égarement de notre jouissance, il n'y a que l'Autre qui la situe, mais c'est en tant que nous en sommes séparés. D'où des fantasmes, inédits quand on ne se mêlait pas. » (8) La chute du Nom-du-Père et des idéaux a entraîné chez les sujets d'aujourd'hui un certain égarement quant à leur jouissance et à ce qui vient la border. Elle s'oriente alors, cette jouissance, par défaut, de celle de l'Autre que l'on veut *autre*

justement, étrangère, et que l'on rejette avec virulence. Plus l'égarement est grand et plus la haine est au rendez-vous.

Ce qui de tout temps a été reproché à Roman Polanski, c'est sa vie dissolue – c'était le cas en 1969 après l'assassinat de sa femme. Que la sexualité soit foncièrement anormale, perverse, est ce que Freud nous apprenait en 1905 dans ses *Trois essais sur la théorie sexuelle*. Cette thèse est toujours aussi insoutenable aujourd'hui pour nombre de nos contemporains. Est-ce la Chose sexuelle qui déchaîne à ce point ce déferlement de haine ?

Roman Polanski, lui, a trouvé sa solution face à la haine et à l'adversité. Comme toujours, depuis près de quatre-vingts ans, il se réfugie dans le cinéma.

1 : Haenel A., « #MeToo : L'actrice Adèle Haenel brise un nouveau tabou », *Médiapart*, 4 novembre 2019.

2 : Polanski R., « Je ne peux plus me taire ! », *La Règle du jeu*, 2 mai 2010, disponible [ici](#).

3 : Polanski R., *J'accuse*, film 2019.

4 : Polanski R. : « J'aimerais que vous sachiez à quel point je suis désolé d'avoir tant bouleversé votre existence » (trad. par l'auteure), cité par Brokes E., « Samantha Geimer on Roman Polanski: "We email a little bit" », *The Guardian*, 18 septembre 2013, disponible [ici](#) : « "I want you to know how sorry I am for having so affected your life," [Polanski] wrote ».

5 : Geimer S. : « Je ne lui ai pas pardonné pour lui, je l'ai fait pour moi », citée par [lexpress.fr](#) avec AFP, 18 septembre 2013, disponible [ici](#), par référence à son « livre co-écrit avec son avocat, publié sous le titre *The girl* » (Cf. *La Fille. Une vie dans l'ombre de Roman Polanski*, Plon, 2013).

- « La victime de Polanski veut l'arrêt des poursuites », *Le Monde* avec AFP, 9 juin 2017, disponible [ici](#).

- Polanski R. : « la victime a été déboutée par la Cour de Californie dans sa énième demande d'arrêter, une fois pour toutes, les poursuites à mon égard et pour cesser d'être harcelée chaque fois que l'on reparle de cette affaire » (Polanski R., « Je ne peux plus me taire ! », *op. cit.*)

6 : Lançon P., « Affaire Polanski : Je n'accuse pas ! », *Charlie Hebdo*, 22 novembre 2019, disponible [ici](#).

7 : Foresti F., Discours d'ouverture de la 45<sup>e</sup> cérémonie des César, 28 février 2020.

8 : Lacan J., « Télévision », *Autres écrits*, Seuil, 2001, p. 534.



